

Objet : Emploi partagé sur les élevages pastoraux – ajustement du budget et du plan de financement

Le Président expose :

- Vu les délibérations du Comité Syndical n° 2012-04-13 du 27 mars 2012, et n°2012-09-04 du 3 octobre 2012,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2013-01-01 du 24 janvier 2013

Dans le cadre du plan pastoral des Baronnies Provençales signé avec la région Rhône-Alpes, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales propose de porter un accompagnement à la création d'emploi partagé sur les élevages pastoraux des Baronnies.

Après accord des financeurs associés à la mise en œuvre du plan pastoral de territoire, le plan de financement de l'action proposée est modifié, afin de bénéficier de la contribution de la mesure 323C3 du FEADER. En conséquence, le nouveau plan de financement présenté est le suivant :

Libellé dépense	Montant (€)
Identification des besoins des élevages pastoraux - 25 journées ADEM – 300 €	7 500
Compléments pour modes d'organisation juridique possible Intervention d'experts – 11 journées à 700€	7 700
Recherche des besoins complémentaires des collectivités SMBP 10 journées x 220 € / jour	2 200
Proposition de solutions et mise en place d'une expérimentation SMBP 7 journées x 260 €/jour	1 820
Total	19 220 €

Financier	Nature Financier	Subvention (€)	Taux (%)
RRA	Plan Pastoral Territorial	7 688	40 %
CG 26	Contrat de Parc 2013	0	0
Europe	FEADER 323C	7 688	40 %
Total des subventions		15 376 €	80 %
Auto-financement	SMBP	3 844 €	20 %
Total		19 220 €	100 %

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Valide** la modification du plan de financement proposée
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD